

6

R.E. P.R./M.J./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

PROJET D'UN CHANTIER DES JEUNES A CYANGUGU
Pour la Formation et l'Encadrement des jeunes
=====

Préambule

La méthode d'encadrement des jeunes par des chantiers des jeunes est un phénomène récent au Rwanda. Une première expérience qui a nobilité 3.000 Jeunes et qui s'étendra dans la suite sur toute la jeunesse des régions concernées a prouvé qu'il est possible de mettre au travail dans un court délai un grand nombre de jeunes, de les aider à se créer des emplois rémunérateurs et de mettre en place une infrastructure de base pour le développement agricole de la région.

Le chantier est pour les jeunes de la zone servie un lieu d'entraînement et une zone modèle des expériences de ce qu'ils doivent réaliser chez eux. Il permet au pays de remplir une de ses grandes préoccupations celle de l'augmentation des ressources alimentaires surtout dans le milieu rural.

Enfin, le chantier permet de mettre en place dans les groupements des jeunes éparpillés sur les collines une importante infrastructure de petit élevage par et pour la population motivée par les animateurs locaux.

L'Expérience de GIKONGORO nous a laissé non seulement une réalisation rurale dont dépendra beaucoup l'alimentation de la population de cette région démunie mais aussi une méthodologie et un certain nombre de techniques qui sont entrain de se développer.

La mise en place d'une Cellule-Mère fonctionnant en permanence comme un centre extra-scolaire ou de formation permanente est la condition préalable pour démarrer une action de formation et de mobilisation des jeunes. La cellule-mère est d'une importance capitale au niveau du suivi et de la vulgarisation des innovations introduites par le projet.

Par ailleurs, la méthode habituelle de formation selon laquelle les jeunes restent pendant 2 ou 3 années sur un banc pour apprendre un métier a été révolutionnée par la méthode de chantiers des jeunes : la formation de courte durée suivie de recyclages périodiques avec un accent très marqué sur le tas.

.../...

Les jeunes formés dans le système ancien sortent avec un bagage de connaissances techniques qu'ils ne peuvent pas mettre à profit faute de capitaux pour démarrer, alors que ceux formés sur le tas mettent en place les structures de leur accueil pendant la formation-même.

Des études particulières sur les coûts d'installation, les rendements et marges bénéficiaires des groupements installés sont entrain d'être faites pour permettre au Ministère de la Jeunesse et des Sports d'arrêter une fois pour toutes sa politique d'action.

Le Budget 1966 pourrait aider le Ministère de la Jeunesse et des Sports à démarrer un nouveau chantier des jeunes à CYANGUGU.

A. IDENTIFICATION GENERALE DU PROJET

1. Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports P.P. 1044 KIGALI
2. Dénomination du Projet : Chantier des Jeunes de CYANGUGU
3. Nature du Projet : Il s'agit de la réalisation d'opérations spécifiques ayant comme pivot central les objectifs du projet national Rwandais "Intensification Agricole" et venant en renforcement et en extension de celui-ci. Le cadre technique (étude préalable, encadrement technique, des réalisations, suivi et intégration dans un plan de développement) sera donc celui des projets convergents de l'intensification de l'agriculture, le .B. intervenant dans un créneau propre d'actions de sensibilisation sur les techniques d'élevages, s'adressant à la Jeunesse de CYANGUGU et aux population rurales auxquelles sont destinées les réalisations. Les domaines d'intervention du projet sont :
 - La lutte contre l'érosion et mesures de conservation des sols à ménagement de terrasses de cultures, pépinières, reboisement).
 - La mise en place d'infrastructure de formation des jeunes de la région
 - L'amélioration de l'infrastructure des communes en vue de l'amélioration des techniques agricoles (travaux d'aménagement de l'infrastructure, animation et vulgarisation des techniques de petit élevage).
 - Une action de sensibilisation aux problèmes de l'hygiène et de promotion de la médecine préventive ainsi que de l'amélioration de l'environnement humain.
4. Localisation du Projet : Le projet sera réalisé en préfecture de CYANGUGU dans les 11 Communes qui la composent.
Le siège du projet sera localisé ultérieurement compte tenu de l'infrastructure d'accueil.
5. Organe chargé de l'exécution : La réalisation de ce projet est sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports et implique fondamentalement l'intervention et l'appui :
 - du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (actions sur le terrain)
 - du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif (animation dans le cadre de la coopération et du développement communautaire)

- du Ministère de l'Intérieur (le projet doit se réaliser dans les communes qui sont sous l'autorité de ce Ministère et les techniciens d'exécution ressortent de son cadre de terrain)
 - du Ministère de la Santé Publique (assurera l'éducation sanitaire de la population et l'assainissement de l'environnement humain)
 - de l'Office Rwandais de l'Information (pour la sensibilisation de la population et la radiodiffusion des informations concernant le chantier des jeunes).
6. Responsable du Projet : Etant donné que ce projet s'adresse à la Jeunesse et aux populations rurales auxquelles sont destinées les réalisations, il a été décidé que le Ministère de la Jeunesse coordonnera le programme tandis que les autres Ministère cités ci-dessus serviront d'appui chacun en ce qui les concerne.
7. Bénéficiaires des réalisations : Les jeunes descolarisés et non scolarisés des 11 Communes de CYANGUGU. Le Projet concerne spécialement 100 jeunes chefs d'équipes ou responsables des groupements socio-économiques existants.
Dans sa phase de vulgarisation, le projet est appelé à atteindre tous les jeunes desdites communes (= 10.000 par commune en moyenne).
8. Durée d'exécution : La réalisation du chantier est étendue sur 12 mois de l'exercice 1986 . Les premiers mois seront consacrés à la mise en place des infrastructures et à la sensibilisation des groupements concernés.
Le resté du temps sera consacré à la formation des responsables et aux activités des jeunes sur le terrain, consistant principalement dans la construction d'abris pour animaux (porcs, lapins, poules, chèvres), dans la plantation d'herbes fourragères, la lutte anti-érosive, etc.
Chaque promotion sera recyclés deux fois pendant la période du projet et des réunions mensuelles des techniciens communaux chargés de l'exécution du projet sont prévues.
Pendant la même période deux évaluations du projet seront faites, la première au quatrième mois et la seconde à la fin.
9. Date de démarrage : Le démarrage du projet est prévu pour le 1/1/1986.

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. Contexte du Projet

Le projet sera réalisé dans les trois phases suivantes :

a) Phase de sensibilisation et de construction des infrastructures

Animation des jeunes dans les secteurs communaux et sensibilisation des autorités locales pour expliquer l'action en vue. Délimitation des terrains d'accueil des groupements et commencement de la culture des plantes fourragères. Construction de la Cellule-mère du chantier.

b) Phase théorique : Formation en deux promotions des jeunes chefs d'équipes en matière d'agriculture, d'élevage, de coopération et de santé publique.

Ces jeunes auront à transmettre à leurs groupements les connaissances acquises pendant la formation. Un mois de formation théorique et pratique suffira pour leur donner des connaissances de base pour l'amélioration des méthodes agricoles et d'élevage et leur environnement car le suivi sera consacré à ancrer ces connaissances dans leurs réflexes quotidiens.

c) Phase pratique :

Elle consiste dans le reboisement (lutte anti-érosive) et l'élevage du petit bétail. Dans la phase théorique, leurs formateurs devront initier les jeunes aux travaux de lutte antiérosive et de l'élevage du petit bétail notamment celui des lapins, des poules et des porcs. L'accent sera mis sur les conséquences de l'érosion, l'importance du reboisement et autres méthodes de L.A.E., l'avantage d'élever le petit bétail, la facilité d'élever le petit bétail, le profit alimentaire de cet élevage, l'importance du compost et du fumier. Quant à la phase pratique, les jeunes seront initiés au reboisement proprement dit dans les endroits qui seront déterminés par les autorités compétentes. Il en sera de même pour l'élevage et pour d'autres travaux pratiques. Les préfectures intéressées ont beaucoup à faire dans les domaines de reboisement et de l'élevage.

Ce projet permettra aux jeunes d'améliorer le sol et ainsi d'augmenter la production agro-pastorale.

- Les travaux à effectuer :

1) Reboisement :

- Les pépinières seront préparées par les communes.
- Les trouaisons et le piquetage seront exécutés par les jeunes eux-mêmes
- Techniquement les jeunes seront encadrés par les agronomes communaux et les vulgarisateurs agricoles. Le matériel sera fourni par le Projet.

2) Elevage du petit bétail :

- Les treillis, les tôles, les clous et les sujets d'élevage seront fournis par le projet. Il en sera de même pour l'alimentation et l'entretien des animaux au début du projet. Les Communes intéressées fourniront les terrains, le bois de construction ainsi que le salaire du personnel d'encadrement.

3) Affectation des biens

En cas de dissolution des Groupements Socio-Economiques des jeunes, les bâtiments, les animaux, les constructions et les autres biens issus de ce projet constituent un patrimoine des communes concernées par le projet.

Devis pour un groupement ayant: 1 Ha de cultures avec des abris pour :

- 40 lapins
- 40 poules
- 5 porcs
- 10 chèvres

A. <u>Elevage</u>	:	50 m de treillis à 800 FRS le m	=	40.000 FRS
		72 tôles de 3 m à 450 FRS la pièce	=	32.400 FRS
		50 kg de clous à 160 FRS le kg	=	8.000 FRS
		2 marteaux à 600 FRS	=	1.200 FRS
		2 haches à 500 FRS	=	1.000 FRS
		12 poules à 300 FRS	=	3.600 FRS
		10 poules à 300 FRS	=	3.000 FRS
		4 porcs à 4.000 FRS	=	16.000 FRS
		2 chèvres à 2.000 FRS	=	4.000 FRS
		2 moutons à 2.000 FRS	=	4.000 FRS
				<hr/>
				113.200 FRS
				<hr/> <hr/>
B. <u>Agriculture</u>	:			
		20 houes à 400 FRS	=	8.000 FRS
		1 Brouette à 10.000 FRS	=	10.000 FRS
		10 Machettes à 200 FRS	=	2.000 FRS
		5 pics à 780 FRS	=	3.900 FRS
				<hr/>
				24.700 FRS
				<hr/> <hr/>
Total pour 1 groupement			=	137.900 FRS
				<hr/> <hr/>

LE SUIVI DU CHANTIER

- Après la mise en place des infrastructures de formation et d'encadrement de la jeunesse, il s'agira pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports d'assurer :
- La formation permanente des jeunes touchés par l'action sur le tas et des chefs d'équipes dans des recyclages réguliers.
 - Coordonner les efforts des techniciens communaux (agronomes, vétérinaires, encadreurs de la Jeunesse, assistants sociaux) pour qu'ils assurent cette formation sur le tas et s'occupent des complexes mis en place pour et augmenter la productivité.
 - Fournir un supplément de matériel technique pour créer d'autres groupements de jeunes qui se seront intéressés à l'action et/ou pour l'extension des complexes mis en place
 - Mettre en place un système de commercialisation des produits, des jeunes, d'approvisionnement en semences sélectionnées et en animaux de bonne race. L'infrastructure de suivi comprendra une salle polyvalente, un bureau, 2 chambres de logement et 2 magasins (devis établi par le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement).
 - Sensibiliser les jeunes non touchés par le projet pour qu'ils s'y associent à l'action de formation et d'encadrement dans la région.

Financement

a) Infrastructures

	! Surf. !	P.U. !	P.T.
- 4 atelier de couture 10 x 10 m	! 100 !	28.000 !	2.800.000 FRS
- 2 documentantion bibliothèque et alphabétisation 10 x 10 m	! 100 !	28.000 !	2.800.000 FRS
- bureau 15 m x 5 m	! 75 !	28.000 !	2.100.000 FRS
2) Cuisine et Réfectoire + Magasin 16 m x 10	! 160 !	28.000 !	4.480.000 FRS
3) Salle de conférence 10 m x 10 m	! 100 !	28.000 !	2.800.000 FRS
4) Guest House 10 m x 13 m	! 130 !	28.000 !	3.640.000 FRS
5) Dortoirs 36 m x 8	! 2.880 !	28.000 !	8.064.000 FRS
6) Toilettes 3 m x 6 m x 2	! 36 !	28.000 !	1.008.000 FRS
			<u>29.952.000 FRS</u>

b) Equipement

1) Atelier de couture

4 Tables de coupe	! 8.000 !		32.000 FRS
20 Chaises	! 1.500 !		30.000 FRS
2 Armoires	! 13.000 !		26.000 FRS
2 Garde robes	! 23.000 !		46.000 FRS
2 Etagères	! 13.000 !		26.000 FRS

2) Documentation, Bibliothèque, Alfabétisation

2 Grandes tables	! 8.000 !		16.000 FRS
15 Tables moyennes	! 6.000 !		90.000 FRS
20 Chaises	! 1.500 !		30.000 FRS
10 Etagères	! 13.000 !		130.000 FRS
1 Tableau noir	! 7.000 !		7.000 FRS
3 Tableau à lettres mobiles	! 4.500 !		13.500 FRS
1 Armoire	! 13.000 !		13.000 FRS

3) Bureaux

3 Bureaux	!	45.000	!	135.000
9 chaises	!	6.000	!	54.000
2 Classeurs métalliques	!	55.000	!	110.000
2 Etagères	!	13.000	!	26.000
1 Stencileuse	!	250.000	!	250.000
1 Photocopieuse	!	300.000	!	300.000
1 Machine à écrire	!	30.000	!	30.000
1 Machine à calculer	!	30.000	!	30.000

4) Cuisine, Réfectoire, magasin

10 tables	!	7.000	!	70.000
50 Chaises	!	1.500	!	75.000
2 Armoires	!	13.000	!	26.000
2 Etagères	!	13.000	!	26.000

5) Salle de conférence

20 Tables	!	7.000	!	140.000
100 Chaises	!	1.500	!	150.000
Sonorisation	!	250.000	!	250.000

6) Dortoirs

100 Lits	!	3.000	!	300.000
100 Matelas	!	3.500	!	350.000
200 Couvertures	!	800	!	160.000

7) Guest house

4 Lits	!	15.000	!	60.000
2 Tables	!	8.000	!	16.000
1 Salon	!	65.000	!	65.000
1 Buffet	!	15.000	!	45.000

3.757.500 M.S

Total Infrastructure = 29.952.000 M.S

Equipement = 3.757.500 M.S

34.709.500 M.S

c) Moyen de transport

Camionnette Toyota stout	!	1.100.000 FRS
Carrosserie	!	35.000 FRS
Bâche	!	25.000 FRS
Entretien (20.000 x 12 mois)	!	940.000 FRS
Carburant (600l x 65 x 12 mois)	!	468.000 FRS
		<u>1.368.000</u>

d) Matériel agricole et d'élevage pour le centre

100 houes à 400	!	40.000 FRS
20 machettes à 200	!	4.000 FRS
10 haches à 350	!	3.500 FRS
20 brouettes à 5.000	!	100.000 FRS
20 pics à 700	!	14.000 FRS
10 treillis (rouleaux) à 9.000	!	90.000 FRS
150 tôles à 420	!	63.000 FRS
2 clous (sacs) à 8.000	!	16.000 FRS
		<u>330.500 FRS</u>

e) Matériel de couchage

100 Couvertures à 600	!	60.000 FRS
50 Lits à 8.000	!	400.000 FRS
50 Matelas à 3.500	!	175.000 FRS
		<u>635.000 FRS</u>

f) Matériel de Cuisine

3 marmites Movero à 350.000	!	1.050.000 FRS
100 Assiettes à 30	!	3.000 FRS
100 Fourchettes à 50	!	5.000 FRS
100 Cuillères à 50	!	5.000 FRS
100 Couteaux à 50	!	5.000 FRS
100 Gobelets à 120	!	12.000 FRS
20 Louches à 300	!	6.000 FRS
20 Cannelles à 650	!	13.000 FRS
120 Cuvettes à 400	!	48.000 FRS
120 Seaux à 650	!	78.000 FRS
10 Savon Sulfo (paquets) à 1.200	!	12.000 FRS
		<u>1.242.000 FRS</u>

g) Restaurant

300 Frs/j/PERSOMNE X 100 Jeunes en 60 jours = 1.000.000 FRB

h) Moyen de déplacement des encadreurs

11 motos YAMAHA 100 à 135.000 = 1.485.000 FRB

Entretien : 2.000 Frs x 11 x 12 mois = 264.000 FRB

Carburant : 50 l/nois x 12 mois x 11 motos x 65 f = 429.000 FRB

2.178.000 FRB

i) Matériel de bureau

Forfait = 300.000 FRB

j) Matériel technique pour 100 groupements (voir devis P...)

100 Complexes pour 100 groupements x 137.900 = 13.790.000 FRB

Récapitulation

a) Infrastructure	!	29.952.000
b) Equipement	!	3.757.500
c) Transport	!	1.368.000
d) Matériel technique pour le centre!		330.500
e) Matériel de couchage	!	635.000
f) Matériel de cuisine	!	1.245.000
g) Restaurant	!	1.000.000
h) Motos pour encadreurs	!	2.178.000
i) Matériel de bureau	!	300.000
j) Matériel pour les GSE	!	13.790.000

TOTAL = 55.973.000 FRB

Kigali, le 26/09/1980.-